



CAD

**CENTRE
D' ACTIONS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT**
www.cad-cg.org



**OBSERVATIONS DU CAD
SUITE AUX CONCLUSIONS D'UNE MISSION
D'ÉTABLISSEMENT DES FAITS COMMANDÉE
PAR WWF ET LE GOUVERNEMENT**

**28 JUIN
2024**

APERÇU

1

1- SUR LE REFUS DE PARTICIPATION DU CAD,

2

2- SUR LES EXPULSIONS DE MASSE ET FORCÉES

3

SUR LES CAS DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE TORTURE

4

SUR LES ARRESTATIONS, DÉTENTIONS ET POURSUITES

5

SUR LA VIOLATION DU DROIT À LA VIE ET À LA SÉCURITÉ DE LA PERSONNE

CONCLUSION





INTRODUCTION

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a pris connaissance, le 24 juin 2024, de l'existence du rapport d'une mission d'établissement des faits commandée par l'ONG de conservation WWF et le Gouvernement congolais suite à la publication⁽¹⁾ du CAD en mars 2023.

Ce rapport de la mission d'établissement des faits⁽²⁾ date de janvier 2024 et n'a pas été partagé avec CAD. C'est ce qui explique notre réponse tardive (5 mois après).

Le CAD doute de la crédibilité de certaines informations contenues dans ce rapport, et formule des observations sur cinq aspects suivants :

⁽¹⁾<https://www.cad-cg.org/uncategorized/rapport-sur-la-situation-des-droits-humains-dans-le-parc-national-ntokou-pikounda/>



1- Sur le refus de participation du CAD

Le rapport indique : « *la commission regrette le manque de participation de représentants du CAD, qui ont refusé de s'exprimer malgré les demandes répétées⁽²⁾* »

Le CAD fait observer que cette information est totalement erronée. Le CAD n'a jamais été informé officiellement de cette mission et n'a pas eu connaissance des experts engagés en dehors du chef de la mission de cette commission.

Aucun des représentants du CAD n'a été impliqué dans les travaux préparatifs de cette mission d'établissement des faits, alors que le même rapport fait mention des réunions tenues avec plusieurs parties prenantes.

Le tableau ci-dessous montre un échange de mails entre le chef de cette mission et le Directeur exécutif du CAD.

⁽²⁾<https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/ree-sumee-des-conclusions-de-la-mission-detablissement-des-faits-du-parc-national-de-n.pdf> page 7

e-mail reçu de la commission d'enquête	Réponse CAD
<p>Enquête indépendante sur la violation des droits humains au PNNP</p> <p>brice severin Pongui <ponguilawyer@gmail.com></p> <p>dim. 8 oct. 2023 21:12</p> <p>Bonsoir cher Trésor,</p> <p>J'espère que ce mail te trouvera en pleine forme. Juste te dire que je viens d'arriver à Ntokou, à la tête d'une mission de vérification commissionnée par le Gouvernement et WWF international en tant qu'expert indépendant, suite au rapport de CAD publié sur le Parc NTOKOU PIKOUNDA.</p> <p>J'ai une magistrate du parquet, représentante de la commission nationale des droits de l'homme et un expert international en droits humains avec moi ici.</p> <p>Pourrais-tu nous aider à identifier les victimes et témoins cités dans le rapport publié ? Bien entendu , leur identité sera protégée conformément aux standards internationaux en la matière.</p> <p>Je t'appelle demain pour en discuter davantage.</p> <p>Dans l'espoir de lire très bientôt Cordialement Maître Brice Séverin PONGUI Avocat au Barreau de Brazzaville 057440725</p>	<p>Trésor NZILA <nzilatresor@gmail.com></p> <p>mar. 10 oct. 2023 12:53 À Ngalula, Guerschom, dasobek, brice</p> <p>Bonjour cher Brice</p> <p>Je vais bien. J'ai pris connaissance de ton mail hier. Seulement, je n'ai pas eu le temps de répondre.</p> <p>Je suis sur un travail qui m'amène à être un peu coupé de l'extérieur.</p> <p>Nous avons pris connaissance de votre mail. Malheureusement, votre mission de vérification s'organise sans consultation avec le CAD ni avec d'autres acteurs à notre connaissance.</p> <p>Il n'y a pas eu de partage d'information, des termes de références, la méthodologie de travail etc.</p> <p>Dans ces conditions, nous ne pouvons pas vous fournir les identités des témoins et victimes.</p> <p>Je vous souhaite simplement bon travail. Nous serons intéressés à connaître votre rapport dont on espère sera rendu public.</p> <p>Cordialement</p>
<p>Brice severin Pongui <ponguilawyer@gmail.com></p> <p>10 oct. 2023 16:44</p> <p>À moi, Ngalula, Guerschom, dasobek</p> <p>Bien noté et merci cher Trésor d'avoir pris le temps de me lire et ensuite de me répondre .</p> <p>Je ne peux malheureusement faire de commentaires sur tes remarques. Bien à toi</p>	

Si WWF, les membres de la commission d'enquête et le Gouvernement congolais considèrent cet échange de mails comme étant la preuve d'une volonté d'impliquer le CAD, cela est tout simplement regrettable.



2-Sur les expulsions de masse et forcées

La commission indique que « **la majorité des départs ont été volontaires** ».

Le CAD note une faiblesse dans la connaissance des instruments internationaux et régionaux sur ce sujet, et fait observer que la commission ne donne aucun chiffre sur les départs volontaires et sur les départs forcés.

Pendant nos recherches, nous n'avons pas trouvé un rapport sur l'opération des expulsions des communautés. Le PNNP a indiqué qu'un tel document n'existe pas. C'est surprenant que la commission parle des départs volontaires sans apporter la moindre preuve factuelle. Cette affirmation heurte le bon sens.

A partir du moment où les communautés n'ont pas été consultées pour la création de ce parc et qu'aucune solution alternative ne

leur a été proposée, et en l'absence d'une indemnisation des pertes subies, il est difficile de soutenir l'hypothèse des départs volontaires puisque ces communautés ne dépendent que de la ressource faunique et halieutique.

La commission fait mention du décret⁽⁴⁾ portant création du parc pour indiquer que les « expulsions ne sont pas considérées comme des violations des droits humains ». Elle oublie que ce décret est postérieur à plusieurs Conventions ratifiées par le Congo et que ce seul décret ne suffit pas à rendre conforme les expulsions orchestrées.

Le CAD maintient, à la lumière des normes nationales et internationales, que les informations précises contenues dans son rapport sur les évictions forcées et de masse sont des violations des droits humains.

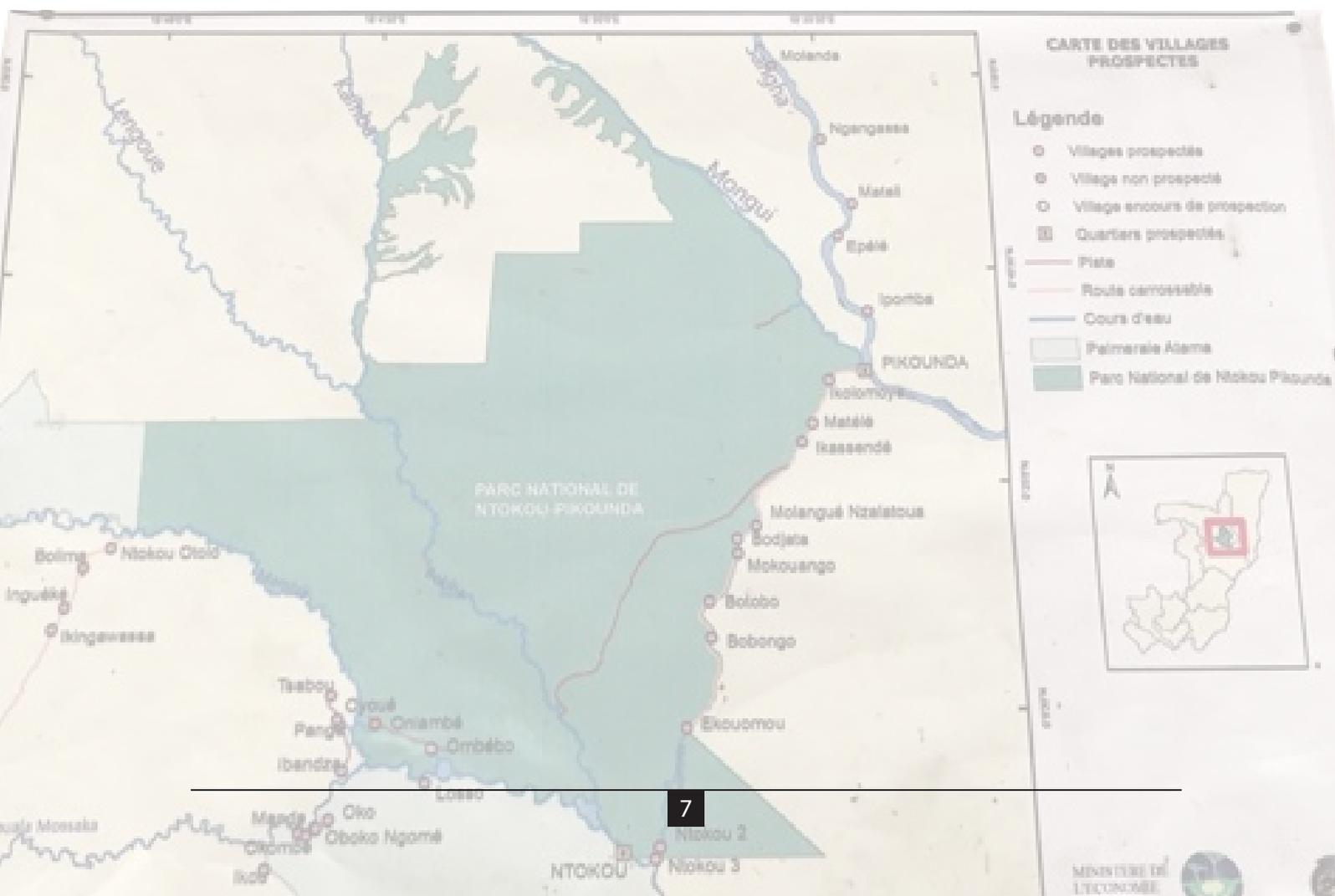
⁽⁴⁾<https://faolex.fao.org/docs/pdf/CON131401.pdf>

3-Sur les cas de mauvais traitements ou de torture

La commission **« a confirmé un cas tandis que deux autres cas font actuellement l'objet d'une procédure judiciaire afin d'enquêter sur les allégations. Toutes les autres allégations ont été jugées comme ne constituant pas des violations des droits humains. »**

Le CAD n'a pas connaissance des personnes interrogées, de la législation applicable par la commission et de l'approche utilisée etc. Par conséquent, le CAD ne fait pas de commentaire là-dessus. Toutefois, le CAD confirme les cas de mauvais traitements rapportés dans son rapport, et indique en avoir documenté d'autres en 2023, où il est partie dans une procédure en justice contre les écogardes et les gestionnaires du parc de Ntokou-Pikounda.

Les procédures actuellement en justice ne sont l'émanation ni du PNNP ni de WWF.



4-Sur les arrestations, détentions et poursuites judiciaires

la commission « *n'a constaté aucune violation... Des cas d'arrestation, de détention et de poursuites judiciaires à l'encontre des braconniers ont été confirmés*»

Le CAD fait observer que les cas rapportés dans son rapport⁽³⁾ n'ont aucun lien avec l'activité de braconnage. 14 individus (un chiffre sous-estimé) ont été arrêtés et emprisonnés dans des conditions assimilables à des mauvais traitements pour « pénétration illégale dans une aire protégée ». Les procès-verbaux des auditions en notre possession n'évoquent nullement l'infraction de braconnage. Ces personnes ont été libérées par la suite.

Par ailleurs, 6 autres personnes ont été poursuivies en justice sur la base de la même infraction « pénétration illégale dans une aire protégée ». Ces personnes n'ont pas bénéficié de leur droit à un procès juste et équitable.

Si ces arrestations ont été conformes, les communautés les jugent fondamentalement injustes pour des raisons légitimes évoquées dans notre rapport.

⁽³⁾<https://www.cad-cg.org/uncategorized/rapport-sur-la-situation-des-droits-humains-dans-le-parc-national-ntokou-pikounda/>

5- Sur la violation du droit à la vie et à la sécurité de la personne

La commission a conclu qu' « aucune violation n'avait été commise par les écogardes »

Le CAD ne fait aucun commentaire puisque cette affaire est en instruction au niveau de la justice.

**RAPPORT CONJOINT
WWF GOUVERNEMENT
DISPONIBLE ICI**



<https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/resumee-des-conclusions-de-la-mission-detablissement-des-faits-du-parc-national-de-n.pdf>

Conclusion

1. CAD se félicite de cette mission commandée par le WWF et le Gouvernement et prend note des conclusions de ce rapport.

2. CAD constate aussi le refus des autorités congolaises à mener un examen plus approfondi de l'impact du parc sur les droits et le bien-être des communautés tel que demandé dans son rapport de mars 2023. CAD craint que ce rapport conjoint WWF-Gouvernement serve plus à séduire les bailleurs de fonds plutôt qu'à établir la réalité sur l'étendue des préoccupations que soulève ce parc de Ntokou-Pikounda.

3. CAD est conscient que WWF a hérité d'une situation mal engagée par le Gouvernement congolais. Cependant, WWF a manqué à son obligation en matière de due diligence et a continué à travailler pour le compte d'un parc en manque de conformité avec la loi nationale pendant près d'une dizaine d'années. Par ailleurs, les atteintes aux droits humains ont continué et WWF n'a rien fait de plus.

4. CAD note la bonne volonté de WWF et du Gouvernement congolais à mettre en œuvre nos recommandations.

5. CAD souligne que le rapport commandé par WWF et le gouvernement présente énormément de faiblesses. Ce document suscite un doute sérieux sur sa crédibilité. Si un rapport plus détaillé existe, il est important que WWF et le Gouvernement jouent la transparence en publiant l'intégralité de leur rapport.



CONNAITRE LE CAD

QUI SOMMES NOUS

Nous sommes le Centre d'Actions pour le Développement (CAD), une organisation non-gouvernementale établie en République du Congo, non violente et sans but lucratif indépendante de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a été créé le 27 février 2021 à Brazzaville.

NOTRE MISSION

Faire en sorte qu'une culture populaire des droits humains de même que la redevabilité des dirigeants soient ancrées dans nos pratiques pour jeter de manière irréversible les bases de l'Etat de droit en République du Congo. L'émergence d'un Etat de droit n'est pas possible en République du Congo sans la participation effective de la population. La base de l'édifice que constitue l'Etat de droit à construire devra être la plus large possible de sorte que sa viabilité et sa solidité soient l'affaire de tout le peuple.

NOS OBJECTIFS

- Promouvoir, valoriser et appuyer le développement socioéconomique ;
- Défendre les droits humains, les libertés individuelles et collectives dont les principes sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948;
- Participer à la protection de l'environnement et le climat ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

NOS PROGRAMMES

- Programme « Environnement et res-sources naturelles »;
- Programme « Assistance légale aux victimes »;
- Programme « Campagne et plaidoyer »
- Programme « Politiques publiques et corruption »

NOS ACTIONS

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque les atteintes aux droits humains ont lieu sur l'ensemble du territoire ;

- Nous accompagnons les victimes de violations des droits humains dans la recherche de la justice ;
 - Nous renforçons les performances des pouvoirs publics en matière de protection des droits humains;
- Nous militons pour les lois progressistes qui renforcent la protection des droits fondamentaux;
- Nous apportons un soutien aux politiques publiques qui promeuvent le développement économique et social et une gestion durable des ressources naturelles;
 - Nous veillons à ce que le Gouvernement congolais respecte ses engagements librement consentis en matière des droits humains, climat et environnement;
 - Nous constituons des groupes de pression et mobilisons des citoyens en faveur du changement;
 - Nous veillons au respect des droits des communautés locales et populations autochtones;
 - Nous brisons l'ignorance et la peur par l'éducation et la formation en droits humains pour aider les gens à revendiquer leurs droits

2024

**OBSERVATIONS DU CAD
SUITE AUX CONCLUSIONS
D'UNE MISSION
D'ÉTABLISSEMENT DES
FAITS COMMANDÉE
PAR WWF ET LE
GOUVERNEMENT**

 cad-cg.org

 cad.congo@cg-cad.org

 1620, Avenue de trois Martyrs

 (+242) 05 533 07 63 / 06 654 64 65 / 06 607 20 25